



Hermenches, le 4 novembre 2024

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, no 12 / 2024

Demande de crédit pour le remplacement d'un tronçon du collecteur d'eau claire au chemin de « Pélau »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Un collecteur d'eau claire a été posé lors du remaniement parcellaire le long du chemin de « Pélau » vers les années 1975.

Plusieurs curages ont été réalisés ces dernières années mais les fortes pluies de ces derniers mois ont provoqué une accumulation de calcaire qui a eu pour conséquence de « miner », par ruissellement, la fondation du chemin d'amélioration foncière (A.F) et de le déstabiliser.

II. Infrastructures actuelles

Un collecteur en tuyaux béton perforés de diamètre 200 mm,
Deux chambres de collectes situées en amont et en aval du secteur concerné,
Un chemin A.F en revêtement bitumineux.

III. Travaux à réaliser

- Remplacement d'un tronçon d'environ 30 mètres linaires depuis le collecteur A.F,
- Mise en place de tuyaux en PVC de diamètre 250mm (selon le PGGE communal),
- Mise en place de gravier filtrant sur les tuyaux en PVC,
- Rénovation des deux chambres de collectes existantes,
- Réfection et construction de fondations, si nécessaire, au chemin A.F,
- Stabilisation du talus de la parcelle adjacente.

IV. Financement

Demande de crédit pour :

L'installation de chantier	CHF 1'000,00
Le génie civil et les fournitures	CHF 22'000,00
La stabilisation du talus	CHF 3'000,00
Le revêtement bitumineux	CHF 5'000,00
Les divers et imprévus	CHF 4'000,00
Total TTC	CHF 35'000,00

La durée d'amortissement est prévue sur 40 ans.

V. Conclusions

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'informations qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité no 12 / 2024 de demande de crédit pour le remplacement d'un tronçon du collecteur d'eau claire au chemin de « Pélau » ;
- Vu le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- Vu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présence séance ;

décide

- 1) autorise formellement la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- 2) accorde à cet effet un crédit d'investissement de CHF 35'000.- TTC,
- 3) autorise formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter une partie ou la totalité des CHF 35'000.-, aux meilleures conditions du moment et sous réserve de l'article 143 de la LC ;
- 4) prend acte que le total de la dépense affectera le compte de fonction 7200 « Traitement des eaux usées ».

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz

Myriam Gex-Fabry

Syndic

Secrétaire municipale